



SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE
85, route de Serry
ZA de Findrol
74250 FILLINGES

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 9 NOVEMBRE 2022 A ST-JEOIRE

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à 19 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Jeoire sous la présidence de Monsieur Luc PATOIS.

Date de convocation du Comité : 28 octobre 2022

Délégués titulaires en exercice : 30

Délégués titulaires présents : 22

Délégués suppléants remplaçants présents : 5

Délégués présents : 27

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : 1

Délégués présents ou ayant donné pouvoir : 28

Délégués titulaires absents non remplacés : 2

Secrétaire élu : Antoine VALENTIN

Présents : Sarah BARBIER, Jacky GAVARD, Gianni GUERINI, Régis LAMURE, Bruno THABUIS, Jean-François BOSSON, Jean-Paul COSTAZ, Patrick GAVARD, Stéphane NOVEL, Alexandre ROSAY, Gilles VANDERMARLIERE, Pierre CHAUTEMPS, Marcel JULIENNE, René DECARROUX, Frédéric MARMOUX, Aline WATT CHEVALLIER, Michel BERTHET, Allain BERTHIER, Arnaud LAYAT, Gérard MILESI, Jean-Baptiste MOLLIAT, Luc PATOIS, Daniel REVUZ, Antoine VALENTIN, Paul CHENEVAL, Mélanie LECOURT et Francis GOY.

Dépôt de pouvoirs : Lucas PUGIN à Luc PATOIS.

Absents : Denis DUPANLOUP et Jacky DURET.

Heure d'ouverture de séance : 19H35

Heure de clôture de séance : 20H50

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée délibérante du 12 octobre 2022
2. Informations sur les décisions prises par le Président en vertu des pouvoirs délégués
3. Prochaine réunion
4. Marché public de construction du siège – Autorisation à signer certains lots du marché
5. Décision modificative n°2 au budget annexe eau potable
6. Décision modificative n°3 au budget annexe assainissement
7. Modification des statuts du SM3A

8. Présentation du rapport annuel du RPQS assainissement collectif du SYDEVAL pour l'année 2021
9. Convention avec ENEDIS pour mise à disposition de terrain à Scientrier
10. Modification de la construction budgétaire du Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe (Point 1 ajouté à l'ordre du jour)
11. Questions diverses
12. Informations diverses

LISTE DES DELIBERATIONS ADOPTEES

Délibération n° D22_09_11_96

OBJET : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AJOUTER à l'ordre du jour le point suivant :

Point 1 – Modification de la construction budgétaire du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

Délibération n° D22_11_09_97

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2022

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du Comité syndical réuni le 12 octobre 2022 à Monnetier-Mornex

Délibération n° D22_11_09_98

OBJET : PROCHAINE REUNION

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

DE FIXER la prochaine réunion à Reignier-Esery, le 14 décembre 2022.

Délibération n° D22_11_09_99

OBJET : MARCHÉ PUBLIC DE CONSTRUCTION DU SIEGE – AUTORISATION A SIGNER LE MARCHÉ 2022MAPA06 – LOTS 1-2-4-5-6-8-9-11-12-13

D'AUTORISER le Président à :

- Attribuer et signer les marchés publics pour les lots suivants :

Lot 1 : Terrassement VRD – Entreprise DECARROUX TP

Pour un montant de 108 140,73 € HT. Les options 1 et 2 sont retenues.

Lot 2 : Revêtements extérieurs et bordures – Entreprise COLAS France

Pour un montant initial de 54 719,76 € HT avec l'option retenue enrobé en remplacement des pavés

Lot 4 : Gros œuvre – Entreprise TRINDADE

Pour un montant initial de 197 655,53 € HT avec une mise au point nécessaire avant notification du marché sur les prix indiqués sur la DPGF

Lot 5 : Charpente et ossature bois – Entreprise LP CHARPENTE

Pour un montant de 488 638 € HT

Lot 6 : Etanchéité – Entreprise AMP ETANCHEITE

Pour un montant initial de 86 352,77 € HT. L'option de moins-value pour suppression écran laine de roche n'est pas retenue.

Lot 8 : Plafonds, faux plafonds, cloisons, doublages – Entreprise SEDIP

Pour un montant de 70 001,13 € HT

Lot 9 : Menuiseries intérieures et agencement – Entreprise MENUISERIE PELLET JAMBAZ

Pour un montant de 92 482,72 € HT, avec une mise au point nécessaire avant notification du marché pour confirmer les poteaux au niveau des paliers d'escaliers.

Lot 11 : Sols souples – Entreprise LAPORTE

Pour un montant de 15 076,49 € HT

Lot 12 : Peinture – Entreprise SEDIP

Pour un montant de 35 941,13 € HT. L'option nettoyage est retenue.

Lot 13 : Serrurerie – Entreprise SARL PASCAL COULLOUX

Pour un montant initial de 65 427,15 € HT, avec une mise au point nécessaire avant notification du marché sur l'option de la suppression du portillon. L'option pour la suppression des menuiseries sas d'entrée n'est pas retenue.

- Mener une négociation avec demande de précisions pour les lots 7, 10, 14, 16 et 17 avec les deux entreprises les mieux disantes.

D'AUTORISER le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D22_11_09_100

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'INSCRIRE ces crédits par décision modificative n°2 comme suit :

Section d'exploitation	
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 35 000
Chapitre 65 Charges de gestion courantes	+ 10 000
Chapitre 66 Charges financières	+ 25 000

Délibération n° D22_11_09_101

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'INSCRIRE ces crédits par décision modificative n°3 comme suit :

Section d'exploitation	
Chapitre 022 Dépenses imprévues	- 40 000
Chapitre 65 Charges de gestion courantes	+ 10 000
Chapitre 66 Charges financières	+ 30 000

Délibération n° D22_11_09_102

OBJET : MODIFICATION DES STRATUTS DU SM3A

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER la modification n°14 des statuts du SM3A annexée à la présente délibération et approuvée par délibération du SM3A en date du 22 septembre 2022,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D22_11_09_103

OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SYDEVAL POUR L'ANNEE 2021

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'ACTER le rapport annuel annexé à la présente délibération sur la qualité et le prix du service d'assainissement collectif du SYDEVAL relatif à l'exercice 2021.

Délibération n° D22_11_09_104

OBJET : CONVENTION AVEC ENEDIS POUR MISE A DISPOSITION DE TERRAIN A SCIENTRIER

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'AUTORISER le Président à signer l'acte notarié réitérant la convention avec ENEDIS et prévoyant la constitution de tout droit réel de jouissance spéciale pour la mise à disposition d'un terrain pour la pose d'un poste de transformation, des armoires et des réseaux électriques sur la parcelle A1061,

DE CHARGER le Président d'effectuer les formalités nécessaires pour l'application de cette décision.

Délibération n° D22_11_09_105

OBJET : MODIFICATION DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE DU SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (POINT 1 AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR)

IL EST DECIDE A L'UNANIMITE :

D'APPROUVER l'évolution de l'architecture budgétaire comme suit :

- 1/ La dissolution du budget principal au 31 décembre 2022, et la reprise de l'actif dans les comptes des budgets eau et assainissement, pour moitié,
- 2/ La transformation du BR 420 02 ASSAINISSEMENT en BP Budget principal (M49)
- 3/ La dissolution du BR 420 01 EAU et la création d'un nouveau BR Eau avec un nouveau numéro de budget HELIOS BR 420 03 (M49) qui devra être immatriculé auprès de l'INSEE.

SIGNATURES DU PROCES-VERBAL

Le Secrétaire de Séance
Antoine VALENTIN



Le Président du Syndicat
Luc PATOIS



The seal is circular with the text "SYNDICAT DES EAUX ROCAILLES BELLECOMBE" around the top and "74250 FILLINGS" at the bottom. In the center, there is a depiction of a landscape with a building and trees.